

Séance du 18 juin 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 1
Votes pour : 31
Votes contre : 0
Abstention : 1
Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation
10/06/2024

Date de publication
24/06/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoir : F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 090-2024

Objet : Enfance-jeunesse - avenant au contrat de délégation de service public

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1410-1 et suivants et L1411-1 et suivants,
- le code de la commande publique, notamment ses articles L3126-1 et suivants et R3126-1 et suivants,
- la délibération n°070-2023, portant sur la délégation de service public de l'ALSH de Giromagny,

Considérant

- que l'Association Centre socioculturel de la Haute Savoureuse s'est vu attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'activité ALSH enfance au sein de l'Espace La Savoureuse à Giromagny,
- que les termes de ce même contrat prévoient la possibilité d'étendre, par avenant, son périmètre aux communes d'Auxelles-Bas, d'Auxelles-Haut et de Lepuix ou à toute autre commune membre de la CCVS,
- que l'Association Centre socioculturel de la Haute Savoureuse a assuré, dans son offre du 23 mai 2023, apporter toute sa compétence technique à la réalisation de cette extension dès lors que la décision est prise en conseil communautaire,
- que le fonctionnement actuel du multisite périscolaire ne répond plus aux attentes qualitatives de la communauté de communes,

Monsieur le Président propose d'étendre, par avenant au contrat, le périmètre de la délégation de service public aux communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut et Lepuix.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 31 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE l'extension aux communes d'Auxelles-Bas, d'Auxelles-Haut et de Lepuix du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'activité ALSH enfance,

CHARGE Monsieur le Président de signer l'avenant, ainsi que tous les documents associés avec l'Association Centre Socioculturel de la Haute Savoureuse, après mise au point de ce dernier.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Christian CANAL